

# COMMUNIQUE DE PRESSE

*Dans le cadre de la vente du 11 juin 2011 des oeuvres issues de l'ancien fonds de la galerie du Chêne - "Vallotton", MILLON et Associes tient à rétablir la réalité par les chiffres et les faits.*

## Juridiquement irréprochable

Le mandat de vente confié conjointement à ARTS ANCIENS et MILLON et Associes a été rédigé, signé et les estimations clairement mentionnées selon les règles de l'Art par le vendeur.

Après plusieurs mois d'inventaire et de très nombreux rendez-vous entre le vendeur et ses assistants, le commissaire-priseur et l'expert, les maisons de ventes ont présenté le bon à tirer du catalogue au vendeur **qu'il a lui-même corrigé de sa main avant de donner son accord le 20 mai 2011**. Deux mille exemplaires lui ont été remis.

Les maisons de vente ont découvert les intentions agressives de l'entourage proche du vendeur le matin de la vente du 11 juin 2011. A ce moment, les ordres d'achat enregistrés proviennent de nombreux acheteurs potentiels du monde entier. Ce qui se traduira dans la réalité. La vente, réalisée en duplex, fait salle comble à Fribourg et à Paris.

En totale contradiction avec ses engagements écrits résultant du mandat de vente, l'entourage du vendeur conteste les estimations qui avaient été convenues depuis des semaines, oralement et par écrit. Le chantage exercé est flagrant et prémédité: l'ordre d'interrompre la vente est signifié au commissaire-priseur de Fribourg le 11 juin à 11.45 h. L'incertitude plane encore quelques minutes avant 14h. Elle contraint les commissaires-priseurs à Fribourg et à Paris de renoncer brutalement à la vente. Plusieurs centaines d'acheteurs potentiels sont pris en otage et contraints de renoncer à acquérir les œuvres proposées.

Or, le vendeur assistait précédemment à la vente et il a participé à l'aliénation de la première partie du fonds de la Galerie du Chêne dans le même temps que de nombreux acquéreurs. C'est ainsi que dans l'après-midi du 10 juin 2011, des acquisitions ont été faites, notamment, au moyen de 452 appels téléphoniques. Le vendeur n'a pas protesté manifestant ainsi sa totale approbation du déroulement des enchères.

## Un SUCCES salué sur le marché

Les doléances du vendeur ignorent les estimations basées sur le marché actuel de l'art et non sur les prix pratiqués dans les galeries ... il y a trente ans !

Les résultats atteints sur la partie de la vente autorisée sont significatifs:

- le 78% des lots a été vendu

- les enchères finales ont presque triplé les estimations pour atteindre à CHF 619'579.-; elles comprennent les acquisitions faites en duplex à Fribourg et à Paris
- les enchérisseurs se sont manifestés de plusieurs régions du monde, le Japon, l'île de la Réunion.

En conclusion, les résultats obtenus pour les œuvres des artistes présentés ont atteint un niveau mondial (Grommaire, Derain, Bonnard, Vallotton).

Millon et Associés félicite Pierre-Yves Gabus pour le professionnalisme qu'il a démontré au cours des enchères puis sa maîtrise face à la pression inacceptable et préméditée émanant du vendeur à quelques minutes du début des enchères.

Malgré les résultats atteints, nous regrettons profondément les agissements de quelques personnes envers lesquelles nous nous réservons le droit d'agir prochainement sauf à lire une lettre d'excuses officielles et publiques destinée à Pierre-Yves Gabus et MILLON et Associates.